

comme chef de la Chambre, ce fut un choix auquel on s'attendait généralement et je puis aussi ajouter, je crois, que les membres de l'opposition l'accueilleront avec joie. Cependant, il m'a semblé que les raisons qu'il a données ne sont pas toutes les raisons, les raisons exactes qui ont motivé le retard apporté à la convocation du parlement. Je me suis efforcé de leur donner toute l'importance possible. Je ne saurais dire si mon esprit a été trompé quelque peu par des articles que j'ai lus dans les journaux représentant les idées du gouvernement ; mais, certainement, j'ai été et je suis encore sous l'impression que la satisfaction sans bornes avec laquelle on nous en assure—les ministres voient la réunion du parlement—est une satisfaction de date très récente. Si nous devons en croire les bruits qui courent, les ministres n'étaient pas tous en faveur de la convocation du parlement ; et, bien que je sache qu'un des ministres nous a dit que nous ne pouvons pas attacher trop d'importance à la "queue" que les journaux conservateurs nous donnent, cependant, le même monsieur, en citant cet exemple tiré des mœurs d'un membre du règne animal reconnu pour son agilité, a admis que si l'animal existait, il devait avoir un appendice candal d'une certaine longueur, plus ou moins grande, quand bien même il n'aurait pas eu cinquante verges de long.

Nous avons lu aussi dans les journaux, je crois, qu'un des membres du gouvernement, au moins, avait menacé de résigner si le parlement était convoqué—même qu'il avait réellement résigné—et quand, après un certain temps, on le revit à son poste, l'on nous dit qu'il était revenu—et, certainement, on le retrouve aujourd'hui à son poste. Or, cet honorable monsieur étant avocat—et tous les avocats, surtout les avocats constitutionnels étant forts en précédents—il était à propos qu'il eût un précédent pour son retour ; et l'on prétend que le précédent qu'il a cité était emprunté, non pas à l'histoire constitutionnelle d'Angleterre, mais à la conduite d'un membre de la race féline qui, dans une certaine circonstance, pour une raison quelconque, quitta sa tanière, mais, en fin de compte, s'en revint repentant, puis on le reçut et on lui pardonna. Que ces choses soient vraies ou fausses, la population du pays est restée sous l'impression que les raisons données par le ministre des Finances ne sont pas toutes les raisons, les véritables raisons qui ont motivé le retard de la convocation du parlement. Si ce sont là les véritables raisons et s'il avait été définitivement arrêté qu'il y aurait une session du parlement et que les ministres l'attendaient avec des transports de joie, je demanderais à l'honorable chef de la Chambre comment il se fait que la besogne ordinaire de l'imprimerie du gouvernement, la préparation des rapports des départements, ait été complètement arrêtée ? Comment se fait-il que, à cette époque avancée où le parlement est convoqué, l'on réponde à un député qui se lève pour demander quel jour il peut espérer avoir un des rapports départementaux les plus importants, rapport nécessaire pour l'étude approfondie des actes de ce parlement, comment se fait-il, dis-je, qu'on lui réponde que ce rapport n'est pas encore prêt ? Comment se fait-il que l'on nous dise que les tableaux du commerce et de la navigation, déposés aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, aient été publiés il n'y a que quelques jours ? Je dirai plus : Comment se fait-il que tous les documents publics

M. PATERSON (Brant).

que nous devrions avoir depuis des mois, n'aient pas encore été publiés ? S'ils avaient l'intention de convoquer le parlement, comment les ministres peuvent-ils expliquer la suspension de ces travaux nécessaires et la hâte que l'on a apportée à préparer les listes électorales que l'on ne pourra utiliser que dans plusieurs mois ? Et j'ajouterais : pourquoi le gouvernement a-t-il donné, en dehors de son imprimerie, l'impression de plusieurs de ces listes ?

Ce sont là des questions qui s'imposent, et si les raisons données par l'honorable ministre des Finances pour la convocation du parlement doivent être acceptées—et l'on a toujours été d'opinion que le parlement devait être convoqué—comment explique-t-il une conduite aussi étrange de la part du gouvernement, conduite équivalant à un acte de mauvaise administration ? Était-il nécessaire, aussi, pour les ministres, de quitter leurs départements pour parcourir le pays d'une extrémité à l'autre et monter sur les tribunes publiques dans le but d'expliquer leur politique au peuple ? Si le parlement devait être convoqué, c'est ici qu'ils pouvaient le mieux parler au peuple et que les questions publiques pouvaient être discutées.

Si c'était l'intention du gouvernement de tenir une autre session du parlement avant les élections, je demanderais de plus comment il se fait que nous ayons vu ce qui ne s'était jamais vu auparavant ; des ministres et leurs partisans se faisant offrir la candidature dans leurs comtés respectifs et mettant toute la machine électorale en mouvement.

Pourquoi tout cela a-t-il eu lieu si nous devons accepter les raisons données et les explications fournies par le ministre des Finances ? Pour être plus personnel, je demanderais au leader de la Chambre lui-même, comment il se fait qu'après avoir été bien décidé à avoir une nouvelle session, il a cru nécessaire de se faire offrir la candidature si longtemps à l'avance ? Je remarque qu'il s'est fait choisir dans deux comtés et, si j'ai bonne mémoire, la raison qu'il a donnée pour refuser d'être candidat dans le comté qu'il représente actuellement, c'est le mauvais état de sa santé.

Si les élections ne devaient pas avoir lieu d'ici à plusieurs mois, si une session devait être tenue avant, au lieu de renoncer ainsi à son ancien collège et de laisser croire que le climat du comté de King n'était pas salubre, il aurait mieux fait d'attendre après la session et de ne pas infliger ce stigmate à la réputation de son ancien comté.

Tout cela a contribué à jeter des doutes sur l'entière sincérité du ministre lorsqu'il déclare que l'intention du gouvernement a toujours été de convoquer les Chambres avant de faire les élections.

Je puis dire que l'impression généralement répandue dans le pays, et cela grâce aux agissements des ministres eux-mêmes, est que le gouvernement savait qu'il ne possédait pas l'entière confiance des membres de cette Chambre, et qu'après un certain temps il s'est aussi rendu compte qu'il ne possédait pas, non plus, l'entière confiance de l'électorat.

Notre population fut mise sous l'impression que le Canada était gouverné par des hommes qui tremblaient pour leur position, qui avaient peur d'affronter la députation et qui n'osaient pas non plus se présenter devant les électeurs ; ils ne pouvaient non plus se décider à prendre un parti ou l'autre, lorsque, par pitié, ou pour quelque autre raison, quelqu'un s'est chargé de décider pour eux.